Envoyé en préfecture le 20/07/2020
Reçu en préfecture le 20/07/2020
Affiché le 22 JUIL. 2020
ID : 022-200068989-20200720-CA_2020_047_2-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du : jeudi 16 juillet 2020	N° DE L'ACTE : CA-2020-047

Le jeudi 16 juillet 2020, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de M. Georges LUCAS

Lieu de réunion : Salle du Clos Gastel - DINAN

Date de convocation : mardi 7 juillet 2020

Nombre de membres en exercice : 92 titulaires - 51 suppléants

Présents ce jour : 89 – Procurations : 2 – Voix délibératives : 91

Conseillers communautaires titulaires présents : Josiane ALLORY, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Patrick BARRAUX, Gérard BERHAULT, Pierrick BIARD, Olivier BOBIGEAT, Jean-Luc BOISSEL, David BOIXIERE, Dominique BRIAND, Alain BROMBIN, Yves BRUNET, Jean-René CARFANTAN, Arnaud CARRE, Régis CHAMPAGNE, Anne CHARRE, Myriam CHERDEL, Mickaël CHEVALIER, Roger COSTARD, Marie-Christine COTIN, Gilles COUPU, Michel DAUGAN, Loïc DAUNAY, Jerémy DAUPHIN, René DEGRENNE, Didier DERU, Michel DESBOIS, Francoise DESPRES, Marie-Jeanne DESPRES, Sandrine DEUTSCHMANN, Marie-Claire DOUENAT, Céline ENGEL, Olivier ESTIENNE, Martial FAIRIER, Michel FORGET, Daniel FOUERE, Jean-Paul GAINCHE, Laurence GALLEE, Patrice GAUTIER, Pascal GODET, Yann GODET, Cécilia GUIGUI-DELAROCHE, Christian GUILBERT, Anne-Sophie GUILLEMOT, Francoise HEDE, Yannick HELLIO, Jacky HEUZE, Didier IBAGNE, Alain JAN, Jean-Yves JUHEL, Céline LABBE, Philippe LANDURE, Maxime LEBORGNE, Suzanne LEBRETON, Jean-Luc LECHEVESTRIER, Didier LECHIEN, Arnaud LECUYER, Laurence LEDU-BLAYO, Marina LE MOAL, Loïc LORRE, Georges LUCAS, Géraldine LUCAS, Stéphanie MEAL, Solenn MESLAY, Cécile METAYE-BRUNET, Marie-Laure MICHEL, Marie-Madeleine MICHEL, Didier MIRIEL, Stéphanie MISSIR, Michèle MOISAN, Martine NADEAU-RUAUD, Olivier NOEL, Jean-Louis NOGUES, Christophe OLLIVIER, Thierry ORVEILLON, Dominique PERCHE, Mathilde PILLOT, Dominique RAMARD, Quentin RENAULT, Bruno RICARD, Fabrice RIVALAN, Marcel ROBERT, Didier SAILLARD, Jean SALAUN, Evelyne THOREUX, Ronan TRELLU, Jean-Yves VILLALON, Nicole VILLER, Gérard VILT

Conseillers communautaires suppléants présents : M. BOIXIERE Olivier

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Véronique DELHINGER à David BOIXIERE, Flore HUGUERRE à Thierry ORVEILLON

Secrétaire de Séance : M. Quentin RENAULT.

Envoyé en préfecture le 20/07/2020
Reçu en préfecture le 20/07/2020
Affiché le 22 JUIL. 2020
ID : 022-200068989-20200720-CA_2020_047_2-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : JEUDI 16 JUILLET 2020	DELIBERATION
	Secrétariat Général	N° DE L'ACTE : CA-2020-047
ADMINISTRATION GENERALE		
Objet : Election du Président		

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 ; L. 5211-6 ; L. 5211-6-1 ; L. 5211-9 ;

VU l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 qui indique : « Dans les autres établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, à compter de la date fixée par le décret mentionné au premier alinéa du III et jusqu'à la première réunion de l'organe délibérant suivant le second tour des élections municipales et communautaires, qui se tient au plus tard le troisième vendredi suivant ce second tour », soit au plus tard le 17/07/2020.

VU l'arrêté préfectoral en date du 25 novembre 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de Dinan Agglomération issue de la fusion des communautés de communes du Pays de Caulnes, Plancoët-Plélan et de l'extension aux communes de Plouër-sur-Rance, Pleslin-Trigavou, Langrolay-sur-Rance, Plévenon, Fréhel, Pléboulle, Ruca, Matignon, Saint-Cast-le-Guildo, Saint-Pôtan, Broons, Mégrit, Yvignac-la-Tour,

VU l'arrêté préfectoral en date du 23 septembre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de la communauté d'agglomération « Dinan Agglomération »,

VU le procès-verbal de l'élection du président annexé à la présente délibération ;

VU les résultats du scrutin ;

Le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération, après en avoir délibéré, décide :

- De proclamer M Arnaud LECUYER, Président de Dinan Agglomération et de le déclarer installé.

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

A Dinan le 20 juillet 2020

Le Président

Arnaud LECUYER

DINAN AGGLOMÉRATION

Envoyé en préfecture le 20/07/2020
Reçu en préfecture le 20/07/2020
Affiché le 22 JUIL. 2020
ID : 022-200068989-20200720-CA_2020_048-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du : jeudi 16 juillet 2020	N° DE L'ACTE : CA-2020-048

Le jeudi 16 juillet 2020, à 18 H 30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de M. Arnaud LECUYER

Lieu de réunion : Salle du Clos Gastel - DINAN

Date de convocation : mardi 7 juillet 2020

Nombre de membres en exercice : 92 titulaires - 51 suppléants

Présents ce jour : 89 – Procurations : 2 – Voix délibératives : 91

Conseillers communautaires titulaires présents : Josiane ALLORY, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Patrick BARRAUX, Gérard BERHAULT, Pierrick BIARD, Olivier BOBIGEAT, Jean-Luc BOISSEL, David BOIXIERE, Dominique BRIAND, Alain BROMBIN, Yves BRUNET, Jean-René CARFANTAN, Arnaud CARRE, Régis CHAMPAGNE, Anne CHARRE, Myriam CHERDEL, Mickaël CHEVALIER, Roger COSTARD, Marie-Christine COTIN, Gilles COUPU, Michel DAUGAN, Loïc DAUNAY, Jerémy DAUPHIN, René DEGRENNE, Didier DERU, Michel DESBOIS, Francoise DESPRES, Marie-Jeanne DESPRES, Sandrine DEUTSCHMANN, Marie-Claire DOUENAT, Céline ENGEL, Olivier ESTIENNE, Martial FAIRIER, Michel FORGET, Daniel FOUERE, Jean-Paul GAINCHE, Laurence GALLEE, Patrice GAUTIER, Pascal GODET, Yann GODET, Cécilia GUIGUI-DELAROCHE, Christian GUILBERT, Anne-Sophie GUILLEMOT, Francoise HEDE, Yannick HELLIO, Jacky HEUZE, Didier IBAGNE, Alain JAN, Jean-Yves JUHEL, Céline LABBE, Philippe LANDURE, Maxime LEBORGNE, Suzanne LEBRETON, Jean-Luc LECHEVESTRIER, Didier LECHIEN, Arnaud LECUYER, Laurence LEDU-BLAYO, Marina LE MOAL, Loïc LORRE, Georges LUCAS, Géraldine LUCAS, Stéphanie MEAL, Solenn MESLAY, Cécile METAYE-BRUNET, Marie-Laure MICHEL, Marie-Madeleine MICHEL, Didier MIRIEL, Stéphanie MISSIR, Michèle MOISAN, Martine NADEAU-RUAUD, Olivier NOEL, Jean-Louis NOGUES, Christophe OLLIVIER, Thierry ORVEILLON, Dominique PERCHE, Mathilde PILLOT, Dominique RAMARD, Quentin RENAULT, Bruno RICARD, Fabrice RIVALAN, Marcel ROBERT, Didier SAILLARD, Jean SALAUN, Evelyne THOREUX, Ronan TRELLU, Jean-Yves VILLALON, Nicole VILLER, Gérard VILT

Conseillers communautaires suppléants présents : M. BOIXIERE Olivier

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Véronique DELHINGER à David BOIXIERE, Flore HUGUERRE à Thierry ORVEILLON

Secrétaire de Séance : M. Quentin RENAULT.

Envoyé en préfecture le 20/07/2020
Reçu en préfecture le 20/07/2020
Affiché le 22 JUIL. 2020
ID : 022-200068989-20200720-CA_2020_048-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : JEUDI 16 JUILLET 2020	DELIBERATION
	Secrétariat Général	N° DE L'ACTE : CA-2020-048
ADMINISTRATION GENERALE		
Objet : Détermination du nombre de vice-présidents et autres membres du bureau		

Rapporteur : M. Arnaud LECUYER

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 25 novembre 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de Dinan Agglomération issue de la fusion des communautés de communes du Pays de Caulnes, Plancoët-Plélan et de l'extension aux communes de Plouër-sur-Rance, Pleslin-Trigavou, Langrolay-sur-Rance, Plévenon, Fréhel, Pléboulle, Ruca, Matignon, Saint-Cast-le-Guildo, Saint-Pôtan, Broons, Mégrit, Yvignac-la-Tour,

VU l'arrêté préfectoral en date du 23 septembre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de la communauté d'agglomération « Dinan Agglomération »,

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents ;

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ;

Considérant que l'organe délibérant peut également prévoir que d'autres conseillers soient membres du bureau, en sus des vice-présidences, sans limitation de nombre ;

Le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération, après en avoir délibéré, décide :

- Fixer le nombre de vice-présidents à : 15
- Fixer le nombre des autres membres du bureau à : 1

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

A Dinan le 20 juillet 2020

Le Président

Arnaud LECUYER

DINAN AGGLOMÉRATION

Envoyé en préfecture le 20/07/2020
Reçu en préfecture le 20/07/2020
Affiché le 22 JUIL. 2020
ID : 022-200068989-20200720-CA_2020_049-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du : jeudi 16 juillet 2020	N° DE L'ACTE : CA-2020-049

Le jeudi 16 juillet 2020, à 18 H 30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de M. Arnaud LECUYER

Lieu de réunion : Salle du Clos Gastel - DINAN

Date de convocation : mardi 7 juillet 2020

Nombre de membres en exercice : 92 titulaires - 51 suppléants

Présents ce jour : 90 – Procurations : 2 – Voix délibératives : 92

Conseillers communautaires titulaires présents : Josiane ALLORY, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Patrick BARRAUX, Gérard BERHAULT, Pierrick BIARD, Olivier BOBIGEAT, Jean-Luc BOISSEL, David BOIXIERE, Dominique BRIAND, Alain BROMBIN, Yves BRUNET, Jean-René CARFANTAN, Arnaud CARRE, Régis CHAMPAGNE, Anne CHARRE, Myriam CHERDEL, Mickaël CHEVALIER, Roger COSTARD, Marie-Christine COTIN, Gilles COUPU, Michel DAUGAN, Loïc DAUNAY, Jerémy DAUPHIN, René DEGRENNE, Didier DERU, Michel DESBOIS, Francoise DESPRES, Marie-Jeanne DESPRES, Sandrine DEUTSCHMANN, Marie-Claire DOUENAT, Céline ENGEL, Olivier ESTIENNE, Martial FAIRIER, Michel FORGET, Daniel FOUERE, Jean-Paul GAINCHE, Laurence GALLEE, Patrice GAUTIER, Pascal GODET, Yann GODET, Cécilia GUIGUI-DELAROCHE, Christian GUILBERT, Anne-Sophie GUILLEMOT, Francoise HEDE, Yannick HELLIO, Jacky HEUZE, Didier IBAGNE, Alain JAN, Jean-Yves JUHEL, Céline LABBE, Philippe LANDURE, Maxime LEBORGNE, Suzanne LEBRETON, Jean-Luc LECHEVESTRIER, Didier LECHIEN, Arnaud LECUYER, Laurence LEDU-BLAYO, Marina LE MOAL, Loïc LORRE, Georges LUCAS, Géraldine LUCAS, Stéphanie MEAL, Solenn MESLAY, Cécile METAYE-BRUNET, Marie-Laure MICHEL, Marie-Madeleine MICHEL, Didier MIRIEL, Stéphanie MISSIR, Michèle MOISAN, Martine NADEAU-RUAUD, Olivier NOEL, Jean-Louis NOGUES, Christophe OLLIVIER, Thierry ORVEILLON, Dominique PERCHE, Mathilde PILLOT, Dominique RAMARD, Quentin RENAULT, Bruno RICARD, Fabrice RIVALAN, Marcel ROBERT, Didier SAILLARD, Jean SALAUN, Evelyne THOREUX, Ronan TRELLU, Hervé VAN PRAAG, Jean-Yves VILLALON, Nicole VILLER, Gérard VILT

Conseillers communautaires suppléants présents : M. BOIXIERE Olivier

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Véronique DELHINGER à David BOIXIERE, Flore HUGUERRE à Thierry ORVEILLON

Secrétaire de Séance : M. Quentin RENAULT.

Envoyé en préfecture le 20/07/2020
Reçu en préfecture le 20/07/2020
Affiché le 22 JUIL. 2020
ID : 022-200068989-20200720-CA_2020_049-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : JEUDI 16 JUILLET 2020	DELIBERATION
	Secrétariat Général	N° DE L'ACTE : CA-2020-049
ADMINISTRATION GENERALE		
Objet : Election des vice-présidents et autres membres du bureau		

Rapporteur : M. Arnaud LECUYER

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 23 septembre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de la communauté d'agglomération « Dinan Agglomération »,

VU la délibération N° CA- 2020-048 du conseil communautaire de Dinan Agglomération en date du du 16 juillet 2020, fixant le nombre de vice-présidents et de membres du bureau,

Vu le procès-verbal de l'élection des vice-présidents et des membres du bureau non vice-présidents annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

Le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération, après en avoir délibéré, décide :

- De proclamer Mme Suzanne LEBRETON, conseillère communautaire, élue 1ère vice-présidente et la déclare installée.
- De proclamer M. Didier LECHIEN, conseiller communautaire, élu 2ème vice-président et le déclare installé.
- De proclamer Mme Marina LE MOAL, conseillère communautaire, élue 3ème vice-présidente et la déclare installée.
- De proclamer M. Thierry ORVEILLON., conseiller communautaire, élu 4ème vice-président et le déclare installé.
- De proclamer M. Mickaël CHEVALIER, conseiller communautaire, élu 5ème vice-président et le déclare installé.
- De proclamer M. Gérard VILT, conseiller communautaire, élu 6ème vice-président et le déclare installé.
- De proclamer M. Bruno RICARD, conseiller communautaire, élu 7ème vice-président et le déclare installé.
- De proclamer Mme Marie-Christine COTIN, conseillère communautaire, élue 8ème vice-présidente et la déclare installée.
- De proclamer M. Alain JAN, conseiller communautaire, élu 9ème vice-président et le déclare installé.

Envoyé en préfecture le 20/07/2020
Reçu en préfecture le 20/07/2020
Affiché le 22 JUIL. 2020
ID : 022-200068989-20200720-CA_2020_049-DE

- De proclamer Mme Anne-Sophie GUILLEMOT, conseillère communautaire, élue 10ème vice-présidente et la déclare installée.

- De proclamer M. Philippe LANDURE, conseiller communautaire, élu 11ème vice-président et le déclare installé.

- De proclamer M. Patrice GAUTIER, conseiller communautaire, élu 12ème vice-président et le déclare installé.

- De proclamer Mme Laurence GALLEE, conseillère communautaire, élue 13ème vice-présidente et la déclare installée.

- De proclamer M. David BOIXIERE, conseiller communautaire, élu 14ème vice-président et le déclare installé.

- De proclamer M. Jérémy DAUPHIN , conseiller communautaire, élu 15ème vice-président et le déclare installé.

- De proclamer le conseiller communautaire suivant élu membre du bureau :
- M. Ronan TRELLU

et le déclare installé.

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

A Dinan le 20 juillet 2020

Le Président

Arnaud LECUYER

DINAN AGGLOMÉRATION

Envoyé en préfecture le 20/07/2020
Reçu en préfecture le 20/07/2020
Affiché le 22 JUIL. 2020
ID : 022-200068989-20200720-CA_2020_050-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du : jeudi 16 juillet 2020	N° DE L'ACTE : CA-2020-050

Le jeudi 16 juillet 2020, à 18 H 30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de M. Arnaud LECUYER

Lieu de réunion : Salle du Clos Gastel - DINAN

Date de convocation : mardi 7 juillet 2020

Nombre de membres en exercice : 92 titulaires - 51 suppléants

Présents ce jour : 90 – Procurations : 2 – Voix délibératives : 92

Conseillers communautaires titulaires présents : Josiane ALLORY, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Patrick BARRAUX, Gérard BERHAULT, Pierrick BIARD, Olivier BOBIGEAT, Jean-Luc BOISSEL, David BOIXIERE, Dominique BRIAND, Alain BROMBIN, Yves BRUNET, Jean-René CARFANTAN, Arnaud CARRE, Régis CHAMPAGNE, Anne CHARRE, Myriam CHERDEL, Mickaël CHEVALIER, Roger COSTARD, Marie-Christine COTIN, Gilles COUPU, Michel DAUGAN, Loïc DAUNAY, Jerémy DAUPHIN, René DEGRENNE, Didier DERU, Michel DESBOIS, Francoise DESPRES, Marie-Jeanne DESPRES, Sandrine DEUTSCHMANN, Marie-Claire DOUENAT, Céline ENGEL, Olivier ESTIENNE, Martial FAIRIER, Michel FORGET, Daniel FOUERE, Jean-Paul GAINCHE, Laurence GALLEE, Patrice GAUTIER, Pascal GODET, Yann GODET, Cécilia GUIGUI-DELAROCHE, Christian GUILBERT, Anne-Sophie GUILLEMOT, Francoise HEDE, Yannick HELLIO, Jacky HEUZE, Didier IBAGNE, Alain JAN, Jean-Yves JUHEL, Céline LABBE, Philippe LANDURE, Maxime LEBORGNE, Suzanne LEBRETON, Jean-Luc LECHEVESTRIER, Didier LECHIEN, Arnaud LECUYER, Laurence LEDU-BLAYO, Marina LE MOAL, Loïc LORRE, Georges LUCAS, Géraldine LUCAS, Stéphanie MEAL, Solenn MESLAY, Cécile METAYE-BRUNET, Marie-Laure MICHEL, Marie-Madeleine MICHEL, Didier MIRIEL, Stéphanie MISSIR, Michèle MOISAN, Martine NADEAU-RUAUD, Olivier NOEL, Jean-Louis NOGUES, Christophe OLLIVIER, Thierry ORVEILLON, Dominique PERCHE, Mathilde PILLOT, Dominique RAMARD, Quentin RENAULT, Bruno RICARD, Fabrice RIVALAN, Marcel ROBERT, Didier SAILLARD, Jean SALAUN, Evelyne THOREUX, Ronan TRELLU, Hervé VAN PRAAG, Jean-Yves VILLALON, Nicole VILLER, Gérard VILT

Conseillers communautaires suppléants présents : M. BOIXIERE Olivier

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Véronique DELHINGER à David BOIXIERE, Flore HUGUERRE à Thierry ORVEILLON

Secrétaire de Séance : M. Quentin RENAULT.

Envoyé en préfecture le 20/07/2020
Reçu en préfecture le 20/07/2020
Affiché le 22 JUIL. 2020
ID : 022-200068989-20200720-CA_2020_050-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : JEUDI 16 JUILLET 2020	DELIBERATION
	Achat Public	N° DE L'ACTE : CA-2020-050
ADMINISTRATION GENERALE		
Objet : Election de la Commission d'Appel d'Offres- Modalités de dépôts des listes		

Rapporteur : .M Arnaud LECUYER

VU les articles L1411-5, D1411-3, D1411-4 et D1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande publique

VU l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2019 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération ;

Considérant que les règles d'élection de la commission d'appel d'offres sont désormais unifiées avec celles de la commission de délégation de service public,

Considérant que l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit les modalités d'élection des membres des commissions de délégation de service public pour les établissements publics.

Aux termes de celui-ci : « la commission... est composée par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé selon les mêmes modalités, à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ».

Cette élection repose sur un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Considérant qu'avant de procéder à l'élection de la Commission d'appel d'offres, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les conditions de dépôt des listes,

Considérant que ces conditions pourraient être les suivantes :

- Les listes sont composées de candidats en nombre suffisant pour satisfaire le nombre total de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir (5 sièges de titulaires et 5 sièges de suppléants). Le nombre des suppléants est égal à celui des titulaires.

  Ou, le cas échéant, de moins de candidats qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Le nombre de suppléants est égal à celui des titulaires.

- Les listes seront déposées par mail (assemblees@dinan-agglomeration.fr) ou au secrétariat du service des assemblées, au plus tard le mercredi 22 juillet 2020 à 12h00.

Envoyé en préfecture le 20/07/2020
Reçu en préfecture le 20/07/2020
Affiché le 22 JUIL. 2020
ID : 022-200068989-20200720-CA_2020_050-DE

Le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération, après en avoir délibéré, décide :

- D'accepter les modalités de dépôt des listes telles qu'elles ont été exposées en vue de l'élection de la commission d'appel d'offres lors de la prochaine réunion du conseil communautaire

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

A Dinan le 20 juillet 2020

Le Président

Arnaud LECUYER

Envoyé en préfecture le 20/07/2020
Reçu en préfecture le 20/07/2020
Affiché le 22 JUIL. 2020
ID : 022-200068989-20200720-CA_2020_051-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du : jeudi 16 juillet 2020	N° DE L'ACTE : CA-2020-051

Le jeudi 16 juillet 2020, à 18 H 30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de M. Arnaud LECUYER

Lieu de réunion : Salle du Clos Gastel - DINAN

Date de convocation : mardi 7 juillet 2020

Nombre de membres en exercice : 92 titulaires - 51 suppléants

Présents ce jour : 90 - Procurations : 2 - Voix délibératives : 92

Conseillers communautaires titulaires présents : Josiane ALLORY, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Patrick BARRAUX, Gérard BERHAULT, Pierrick BIARD, Olivier BOBIGEAT, Jean-Luc BOISSEL, David BOIXIERE, Dominique BRIAND, Alain BROMBIN, Yves BRUNET, Jean-René CARFANTAN, Arnaud CARRE, Régis CHAMPAGNE, Anne CHARRE, Myriam CHERDEL, Mickaël CHEVALIER, Roger COSTARD, Marie-Christine COTIN, Gilles COUPU, Michel DAUGAN, Loïc DAUNAY, Jerémy DAUPHIN, René DEGRENNE, Didier DERU, Michel DESBOIS, Francoise DESPRES, Marie-Jeanne DESPRES, Sandrine DEUTSCHMANN, Marie-Claire DOUENAT, Céline ENGEL, Olivier ESTIENNE, Martial FAIRIER, Michel FORGET, Daniel FOUERE, Jean-Paul GAINCHE, Laurence GALLEE, Patrice GAUTIER, Pascal GODET, Yann GODET, Cécilia GUIGUI-DELAROCHE, Christian GUILBERT, Anne-Sophie GUILLEMOT, Francoise HEDE, Yannick HELLIO, Jacky HEUZE, Didier IBAGNE, Alain JAN, Jean-Yves JUHEL, Céline LABBE, Philippe LANDURE, Maxime LEBORGNE, Suzanne LEBRETON, Jean-Luc LECHEVESTRIER, Didier LECHIEN, Arnaud LECUYER, Laurence LEDU-BLAYO, Marina LE MOAL, Loïc LORRE, Georges LUCAS, Géraldine LUCAS, Stéphanie MEAL, Solenn MESLAY, Cécile METAYE-BRUNET, Marie-Laure MICHEL, Marie-Madeleine MICHEL, Didier MIRIEL, Stéphanie MISSIR, Michèle MOISAN, Martine NADEAU-RUAUD, Olivier NOEL, Jean-Louis NOGUES, Christophe OLLIVIER, Thierry ORVEILLON, Dominique PERCHE, Mathilde PILLOT, Dominique RAMARD, Quentin RENAULT, Bruno RICARD, Fabrice RIVALAN, Marcel ROBERT, Didier SAILLARD, Jean SALAUN, Evelyne THOREUX, Ronan TRELLU, Hervé VAN PRAAG, Jean-Yves VILLALON, Nicole VILLER, Gérard VILT

Conseillers communautaires suppléants présents : M. BOIXIERE Olivier

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Véronique DELHINGER à David BOIXIERE, Flore HUGUERRE à Thierry ORVEILLON

Secrétaire de Séance : M. Quentin RENAULT.

Envoyé en préfecture le 20/07/2020
Reçu en préfecture le 20/07/2020
Affiché le 22 JUIL. 2020
ID : 022-200068989-20200720-CA_2020_051-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : JEUDI 16 JUILLET 2020	DELIBERATION
	Direction Affaires Générales	N° DE L'ACTE : CA-2020-051
ADMINISTRATION GENERALE		
Objet : Délégations de pouvoir du Conseil Communautaire vers le Président visant à assurer la continuité du service public		

Rapporteur : M. Arnaud LECUYER

VU les articles L.5211-10, L5211-2 et L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2019 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération ;

Considérant que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception,

- Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
- De l'approbation du compte administratif,
- Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15,
- Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale,
- De l'adhésion de l'établissement à un établissement public,
- De la délégation de la gestion d'un service public,
- Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de la politique de la ville.
-

Le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération, après en avoir délibéré, décide :

- **de charger** le Président,

  - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures, travaux et services d'un montant inférieur à 50 000 € HT.
  - D'exercer, au nom de Dinan Agglomération, le droit de préemption urbain dit « simple », après saisine de la Direction de l'immobilier de l'Etat lorsqu'elle est obligatoire, ou d'y renoncer.

Envoyé en préfecture le 20/07/2020
Reçu en préfecture le 20/07/2020
Affiché le 22 JUIL. 2020
ID : 022-200068989-20200720-CA_2020_051-DE

En application de l'article L5211-9 du CGCT, le Conseil autorise le Président à déléguer aux Vice-présidents, par arrêté, la signature des décisions prises dans les champs de compétences délégués par la présente délibération. Dès lors que les Vice-présidents sont tous titulaires d'une délégation, le Conseil autorise le Président à déléguer à d'autres membres du Bureau, par arrêté, la signature des décisions prises dans le périmètre des champs de compétences délégués par la présente délibération.

En l'absence ou en cas d'empêchement du Président, le Conseil autorise ce dernier à déléguer ses fonctions et signatures aux Vice-présidents qu'il aura désignés, par arrêté, dans les champs de compétences délégués par la présente délibération et qui n'auront pas déjà fait l'objet d'une délégation aux Vice-présidents ou à d'autres membres du Bureau.

En application de l'article L5211-9 du CGCT, le Conseil autorise le Président à déléguer, par arrêté, au Directeur général des services, aux Directeurs généraux adjoints des services, au Directeur général des services techniques, aux Directeurs et aux responsables de services de Dinan Agglomération, sa signature dans les champs de compétence délégués par la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. *L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.*

A Dinan le 20 juillet 2020

Le Président

Arnaud LECUYER